Diffusion

MM. Maudet
Pagani
Mmes Salerno
Alder
MM. Kanaan
Moret
Burri
Macherel
Meylan
Mmes Charollais
Heurtault
Bachmann
Widmer-B.
Koch
Cerda
Luthi
MM. Krebs
Lévrier
Zagato
Emeterio
Thierrin
Mermillod
Schweri
Service juridique
SCM
Dossiers – doc
SB

Fo
No 534/11

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de l'intérieur et de la mobilité

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3918
1211 Genève 3
Téléphone 022 546 72 40
Télécopieur 022 546 72 50

PR-804 I

Ville de Genève
Administration centrale
Reçu le: 9 AOUT 2011
Séance CA du:
Décision:
Traiter par:
Copies:

DÉCISION

du - 4 AOUT 2011

approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 23 mai 2011

vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR ET DE LA MOBILITE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 23 mai 2011, ayant pour objet :

un crédit de 8 232 000 F destiné à l'agrandissement et à la transformation de l'espace de vie enfantine Le Gazouillis, situé à la rue Lamartine 2, sur la parcelle N° 3552, feuille 31 de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève,

EST APPROUVÉE avec la remarque suivante :

Les annuités d'amortissement devront figurer au budget de fonctionnement de 2013 à 2042 (et non 2043).

La Conseillère d'Etat
chargée du département
de l'intérieur et de la mobilité

Michèle KÜNZLER

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à :

Genève	2 ex
SSCO-SF, DGNP, SCANE	1 ex
SSCO	2 ex